

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-STANISLAS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES :

Avis est donné par la soussignée que le conseil municipal entendra le lundi 5 mai 2025 à 19 h 30 une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure est déposée par les requérants, M. Daniel Perron et Mme Sylvie Brassard, pour l'immeuble situé au 40, Chemin Fortin à St-Stanislas, cadastre 5 973 296.

Nature et effets de la dérogation mineure demandée.

Les requérants présentent une demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser la construction d'une résidence et un garage dans la marge de 15 m du chemin avec des marges de 9.78 m et 8.43 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

DONNÉ, à Saint-Stanislas ce 16^{ième} jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.


.....
D.-G. et Greffière-trésorière.

Je, soussignée, Caroline Gagnon, D.-G. et greffière-trésorière résidant à St-Stanislas, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants à savoir, sur les deux tableaux d'affichage ainsi que sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 16^{ième} jour du mois d'avril 2025.


.....
D.-G. et Greffière-trésorière.